



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

oeuvres universitaires

Question écrite n° 16670

Texte de la question

M. Maxime Gremetz attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur les difficultés financières que semble traverser le CROUS d'Amiens. En effet, dans le but d'équilibrer son budget, ce dernier envisage de réduire les prestations qu'il offre dans ses restaurants. C'est ainsi qu'à la rentrée prochaine le nombre de plats composant un repas sera réduit à trois, au lieu de quatre habituellement. A l'heure où l'on note une précarité croissante en milieu étudiant, il estime que cette situation n'est pas acceptable. Elle lui paraît encore moins au moment où la représentation nationale élabore un nouveau plan social étudiant. Par conséquent, il lui demande quels moyens il entend prendre pour permettre au CROUS d'Amiens de mieux fonctionner.

Texte de la réponse

Le CROUS d'Amiens a engagé et réalisé de 1993 à 1997 une politique de développement et de modernisation des structures de la restauration universitaire (renouvellement des équipements de production et de distribution, suppression quasi totale des files d'attente sur les sites, amélioration sensible de la qualité et de la diversité des prestations...) entraînant l'ouverture de 750 places assises supplémentaires et la création de 22 emplois. Malgré un contexte difficile : le nombre de repas ayant diminué de 8 % durant cette période, le CROUS d'Amiens continue de développer une restauration sociale de qualité, soutenu dans cet objectif par l'aide financière du centre national. Ainsi ce dernier, dans le cadre de la contractualisation CNOUS-CROUS a retenu le principe du financement d'un programme de travaux de maintenance et de réhabilitation du patrimoine immobilier du CROUS pour un montant de 14,4 MF au titre des années 1997 et 1998. Les crédits de fonctionnement de la restauration universitaire s'élèvent, pour leur part, à 12,232 MF pour l'exercice 1998 contre 11,984 MF en 1997, ce qui représente une progression de 2,07 %. En ce qui concerne plus particulièrement la composition du repas traditionnel servi dans les restaurants universitaires, le contenu de cette prestation (quatre plats) demeure inchangé pour l'année universitaire 1998-1999.

Données clés

Auteur : [M. Maxime Gremetz](#)

Circonscription : Somme (1^{re} circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16670

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 juillet 1998, page 3695

Réponse publiée le : 16 novembre 1998, page 6274